Image not found or type unknown

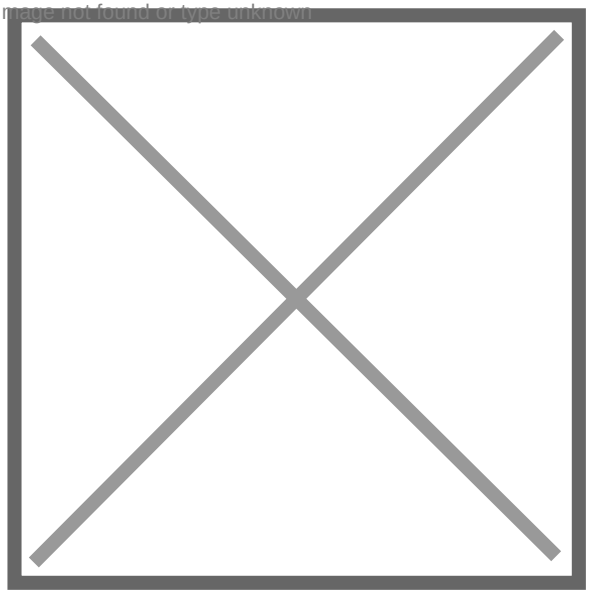

Demande de revision generale de la plomberie

Par **sabine**, le **29/09/2010** à **15:34**

Bonjour,
Je suis locataire et je vais quitter mon logement au 31 octobre 2010.
J ai recu un courrier de l agence qui loue l appartement me demandant de faire avant mon départ une révision générale de la plomberie, facture à l appui,faute de quoi il l a feront effectuer par une entreprise et le deduirons de mon depot de garantie.
Ont ils le droit de me demander cela alors que je suis simple locataire?
Je ne vois aucune loi, acte parlant de ca!

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **18:04**

Non, ils ne peuvent pas évidemment.
A eux de prouver que ce qui est du ressort du locataire dans la plomberie (et il n'y a pas grand chose) est dégradé et is ne peuvent pas vous faire payer l'appel à un professionnel pour ça.
Veillez à vérifier les joints (que rien ne fuit sinon, vous changez les joints), et entretenir les robinets avant de partie (graissage notamment)

Lisez l'annexe de ça :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148
Vérifiez tout ce qui est indiqué.

Par **sabine**, le **30/09/2010** à **16:05**

merci pour votre réponse, j ai tout de meme appelé l agence et donc apparemment ce qu ils appellent revision generale de la plomberie n est autre que verification des joints, tuyau de douche etc..les verifications classique que le locataire doit faire et pourlesquels j etais au courant, ils ont failli me faire peur avec leur exression "revision générale par un professionnel".

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **18:21**

Ils voudraient bien que vous fassiez appel à un pro, car évidemment, ils ne vont pas démonter tous les robinets.
Ne vous laissez pas faire : ça ne fuit pas, le joint est ok :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés